

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 8 juin 1897.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de l'*American Bank Note Company*, constituée en corporation dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte qui l'autorise à exercer en Canada les industries de la gravure, de l'impression et de la lithographie dans toutes leurs branches, et avoir ses ateliers et son siège d'affaires à Ottawa, province d'Ontario, et votre comité a constaté que la règle 49, n'a pas été observée, les pétitionnaires n'ayant publié l'avis de leur demande au Parlement que dans la *Gazette du Canada* et dans un des principaux journaux de la province d'Ontario.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (103) intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'assurance contre l'incendie La Canadienne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 2, ligne 14, retranchez "Edward" et insérez : "Elisha" et retranchez "James" et insérez : "Joseph."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (86) intitulé : "Acte concernant la Banque du Peuple," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Forget, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (L) intitulé : "Acte relatif à la Compagnie de placement et